

**Comité** : Affaires politiques internationales

**Rapporteurs** : Canada, Iran, Jordanie

**Parrains** : Australie, Royaume Uni

**Signataires** : Qatar, Sénégal, Syrie, Tunisie, Nigeria, RDC, Cuba, Venezuela, Lituanie

## **La pénurie des ressources alimentaires, source principale des conflits futurs**

La Commission Affaires politiques internationales,

*Touché* profondément par les inégalités de répartition des ressources naturelles dans le développement de l'espèce humaine et les conflits qu'elles occasionnent et auxquels la communauté internationale a été sensibilisée à travers la Cop21,

*Considérant* avec inquiétude les répercussions violentes de plus en plus fréquentes sur la cohésion sociale de certaines communautés et qui pourtant pourrait être réglées en amont avec des mesures comme la loi Dodd-Frank,

*Insistant* sur la surexploitation de ces ressources et leur prompt destruction, selon les informations de l'ONG Global Footprint qui a calculé qu'en 2016 l'humanité aura consommé dès le 8 août la totalité des ressources que la planète pouvait renouveler dans l'année,

*Notant* avec satisfaction l'objectif de cette commission qui est de « régler et prévoir les conflits internationaux », en s'appuyant sur le dialogue,

1. Suggère une répartition des ressources naturelles à travers un développement socio-économique équilibré et durable, adapté à chaque territoire et financée par l'ONU, selon un système qui permettrait une exploitation des ressources naturelles non-renouvelables, tout en investissant dans le développement des ressources renouvelables, non nuisibles à notre planète et infinies, pour ainsi éviter tout conflit lié à ces premières et assurer la survie de notre planète ;
2. Exige une répartition territoriale, constructive et pragmatique des ressources naturelles, à destination de la majorité de la population résidente du territoire exploité – le respect de cette condition sera évalué par des médiateurs externes au pays et nommés par la communauté internationale, neutres face à la nature politique, culturelle et économique du pays étudié ; le non respect de cette décision entraînera de la part de l'ONU des sanctions financières, qui seront réinvesties dans le financement des aides proposées dans la clause n°1 ;
3. Affirme solennellement la création d'un commerce équitable, qui permettra aux petits exploitants de pouvoir faire concurrence aux grandes exploitations qui contrôlent jusqu'à présent le marché des ressources et leur répartition au détriment des besoins des populations qui souffrent. Ainsi mettant en place une aide internationale sous forme d'aides économiques aux agriculteurs ou employés agricoles afin d'être protégés ;
4. Fait appel à des médiateurs internationaux, correspondants à la description donnée par la clause n° 2, pour mettre fin aux tensions ou conflits qui nuisent au développement durable d'un territoire ;

5. Demande, en cas d'impossibilité de résolution des conflits par les médiateurs nommés par l'ONU, l'intervention de casques bleus pour la défense et la protection des intérêts de la population – cette clause serait activée uniquement si l'un des acteurs du conflit n'a pas d'existence légale ;
6. Propose la création de partenariats technologiques favorables au développement durable – concernant l'exploitation de l'énergie solaire, le Canada, le Royaume-Uni, le Qatar et l'Australie financeraient l'implantation de centrales photovoltaïques en Jordanie, au Sénégal, en Syrie, en Iran, en Tunisie, en Éthiopie, à Madagascar, au Nigeria, au Venezuela, à Cuba et en République démocratique du Congo (RDC), pays disposant d'un fort ensoleillement ; en outre, la Lituanie se déclare en faveur de la vente d'énergie géothermique à ses pays voisins, notamment la Pologne, ce partenariat permettrait de répartir la production d'énergie produite dans ces pays qui auraient accès à 40 % de l'énergie produite contre 65 % pour les pays qui financeraient la construction des centrales géothermiques ; le transport de l'énergie serait assuré par voie maritime et par conduite sous la responsabilité du Royaume-Uni ; ce partenariat permettrait la mise en œuvre réelle d'une répartition équitable et juste des énergies par des moyens durables dans une perspective de long terme ;
7. Propose la création d'un organe des Nations Unies afin de préserver la biodiversité notamment à Madagascar, en Afrique du Sud, en RDC, et pour lutter contre le braconnage.